

ASSEMBLÉE NATIONALE13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS2530

présenté par

M. Mathieu, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain,
M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron,
M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke,
M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre,
Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin,
M. Martinet, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono,
Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais,
Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier, M. Walter,
Mme Amiot, Mme Fiat et M. Clouet

ARTICLE 14

À l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 16 »

le nombre :

« 4,8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des député.es LFI-Nupes vise à modifier le montant de l'objectif de remboursement de la dette sociale de la CADES afin de garantir une sécurité sociale à l'équilibre.

A cette fin, nous proposons de libérer 11,2 milliards d'euros en affectant seulement 4,8 miliards à la caisse, permettant ainsi de démontrer que le déficit de la sécurité sociale est artificiellement creusé par le Gouvernement.

Le Gouvernement a décidé de faire porter le coût du covid-19 à la sécurité sociale. Une fois les dépenses effectuées par l'assurance maladie notamment, une partie de la « dette covid » a été transférée à la CADES, venant gonfler le montant de dette que cette caisse est censée rembourser.

Ainsi, la CRDS a été prolongée après 2024 pour poursuivre l'amortissement stérile de cette dette. En 2020, le Haut conseil du financement de la Protection sociale a émis l'avis que la Sécurité sociale ne devait pas être affectée par des décisions circonstancielles des différents ministères et plaiddait à cet égard un retour à une relation claire et stable de la relation État/Sécurité sociale.